

Brussels, December 1964  
P-72/64

INFORMATION MEMO

EUROPEAN DEVELOPMENT FUND OPERATIONS IN 1964

After the Yaoundé Convention came into force on June 1, 1964, the Commission immediately took steps to set up the necessary machinery for approving the financing of the projects and programmes submitted to the European Development Fund (second foundation).

A new and essential part of this machinery is the Committee of the European Development Fund, which is composed of representatives of the Member States and of the European Investment Bank; its chairman and secretarial services are provided by Commission staff.

The Committee advises the Commission on the financing of schemes submitted. It decides by two-thirds majority, the votes of the Member States being weighted in proportion to their contributions to the Fund. The Commission acts on its advice. The Council is only asked to take decisions in cases where there is disagreement; this has never yet been necessary.

The Commission called the first meeting of the Fund Committee on July 16, 1964. Three other meetings have been held during the year, on September 17, October 14 and November 20. The decisions on financing taken by the Commission after careful scrutiny of each project by the Committee bring the new EDF's first commitments to a total of about 24 million units of account.

These commitments are of four kinds, illustrating the diversification envisaged by the Yaoundé Convention.

1) Economic and social projects

These amount to 8 928 000 units of account for four projects: 500 hectares of tea plantations in Rwanda; electricity section of the Technical College of Bujumbura in Burundi; three experimental polders on the shores of Lake Chad; and an extensive scheme of hospitals and medical services in Cameroon costing over 6 million u.a.

2) Aids to production

This is an entirely new field for the Commission. In accordance with Article 28 of Protocol No. 5 annexed to the Yaoundé Convention, the Community studied the five-year aid programmes to promote production

and diversification submitted to it by Cameroon, Chad, the Central African Republic and Niger. In addition the Commission approved the financing of the first annual tranche of production aid for these four countries totalling 7 299 000 u.a.

3) Technical assistance linked with investment

Approval was given to a programme of further surveys, costing 3 million u.a., for schemes submitted to the EDF. A project in Congo (Leopoldville) was also approved; three teams of European experts will be provided to assist the Ministry of Planning, the Ministry of Public Works and the Congo Transport Office in the final drafting of plans for economic development (1 440 000 u.a.).

4) General technical co-operation

Five general programmes have been approved, totalling about 3 359 000 u.a., for the following purposes: 200 scholarships granted under the provisional arrangements; 700 new scholarships for the 1964/65 academic year; short periods of in-service training with the Commission's staff; seminars and short courses; and information on how the EDF works and what it does. These general technical co-operation projects are of interest to all the Associated States and overseas countries, territories and departments.

Thus at the end of 1964, six months after the Yaoundé Convention came into force, it can be said that the Commission's new machinery to administer the EDF has worked satisfactorily. From the outset the Commission has found the assistance of the government experts sitting in the EDF Committee particularly valuable. After an examination of projects by the Committee, 15 decisions on financing have already been taken, representing new commitments amounting to 24 026 000 u.a.

This work will be continued with the same vigour in 1965, when it is planned to hold meetings of the EDF Committee about once a month. The first meeting of the year has been fixed for January 8, when there will be a particularly heavy agenda.

- - - - -

NOTE D'INFORMATIONLes opérations du second Fonds Européen de Développement en 1964

La Convention de YAOUNDE étant entrée en vigueur le 1er juin 1964, la Commission s'est efforcée de mettre en place, le plus rapidement possible, les mécanismes qui permettent d'approuver le financement des projets et programmes du second F.E.D.

Ces mécanismes reposent sur un rouage essentiel et nouveau, le Comité du Fonds Européen de Développement, qui est composé de représentants des Etats membres et de la Banque Européenne d'Investissements, et dont les services de la Commission assurent la présidence et le secrétariat.

Le Comité du F.E.D. est chargé d'exprimer à la Commission un avis sur les propositions de financement qui lui sont soumises. Ces avis sont rendus à la majorité qualifiée des 2/3, les votes de chacun des Etats membres étant pondérés en proportion des contributions de ces Etats au F.E.D. La Commission exprime ensuite sa décision et c'est seulement dans le cas où un désaccord apparaît que la décision peut être demandée au Conseil. Cette éventualité ne s'est encore jamais produite.

La Commission a donc réuni le Comité du F.E.D., pour la première fois, le 16 juillet 1964. Trois autres réunions ont suivi, dans le courant de l'année, les 17 septembre, 14 octobre et 20 novembre. Les décisions de financement qui ont été prises par la Commission, sur la base des dossiers examinés par le Comité, s'élèvent à un total de l'ordre de 24 millions d'unités de compte qui constituent les premiers engagements du nouveau F.E.D.

Ces engagements se répartissent entre quatre grands secteurs d'intervention qui marquent bien la diversification des opérations du F.E.D. voulue par la Convention de YAOUNDE :

1) Projets d'investissements économiques et sociaux :

8.928.000 unités de compte au total. Quatre projets ont été approuvés à ce titre qui intéressent le Rwanda (plantation de 500 ha de thé), le Burundi (Section "Electricité" de l'Ecole Technique de Bujumbura), le Tschad (aménagement de trois polders expérimentaux en bordure du lac) et la République Fédérale du Cameroun (avec un vaste projet de construction et d'équipement de formations sanitaires qui représente plus de 6 millions d'unités de compte).

2) Aides à la production : Dans cette matière entièrement nouvelle, pour la Commission, la Communauté a pris acte, conformément aux dispositions de l'article 28 du Protocole n° 5 annexé à la Convention de YAOUNDE, des programmes quinquennaux d'aide à la production et à la diversification qui lui étaient présentés par le Cameroun, le Tschad, la République Centrafricaine et le Niger. La Commission a, d'autre part, approuvé le financement de la première tranche annuelle d'aide à la production pour ces quatre Etats, représentant au total 7.299.000 unités de compte.

./.

2 3) Assistance technique liée aux investissements :

Un programme a d'abord été approuvé, représentant un crédit global de 3.000.000 unités de compte pour le financement des études destinées à parfaire les dossiers des projets présentés au F.E.D.; puis un projet intéressant spécialement la République Démocratique du Congo (Léopoldville) dans le but de mettre à la disposition du Ministère du Plan, du Ministère des Travaux Publics et de l'Office des Transports du Congo trois équipes d'experts européens ayant pour tâche de mettre en forme les dossiers des projets de relance économique (1.400.000 unités de compte).

4) Coopération technique générale :

A ce titre, cinq programmes généraux, pour un montant total cumulé de l'ordre de 3.359.000 unités de compte ont été approuvés avec les objectifs suivants : régularisation des 200 bourses accordées au titre des mesures intérimaires; programme nouveau de 700 bourses pour l'année académique 1964-1965; programme de stages dans les services de la Commission; programme de colloques et sessions de formation de courte durée; enfin, programme d'information sur les activités et les réalisations du F.E.D. Les actions de coopération technique générale intéressent les Etats associés dans leur ensemble, ainsi que les pays, territoires et départements d'Outre-Mer.

Ainsi, à la fin de l'année 1964, on peut dire que 6 mois après l'entrée en vigueur de la Convention de YAOUNDE, la Commission a pu mettre en place les mécanismes nouveaux qui permettent de faire fonctionner correctement le deuxième F.E.D. Après examen par le Comité du F.E.D., où la Commission a trouvé d'emblée une collaboration particulièrement constructive des experts des Etats membres, 15 décisions de financement ont déjà pu être prises qui représentent un volume d'engagements nouveaux de 24.026.000 unités de compte.

Cette action sera poursuivie sans relâche pendant l'année 1965 au cours de laquelle il est prévu de réunir le Comité du F.E.D. environ une fois par mois. La première réunion de l'année qui vient est déjà convoquée pour le 8 janvier, avec un volume d'affaires particulièrement important.

- - - - -